

FORMULAIRE DEMANDE DE GARDE PARTICULIERE

La crèche, l'UAPE et les établissements scolaires
sont fermés du lundi 16 mars au 30 avril 2020

Merci de compléter un formulaire par enfant

Ce formulaire est destiné UNIQUEMENT aux parents qui travaillent dans le service de la santé, de la sécurité publique ou dans les institutions d'éducation spécialisée selon décision et communications du Conseil d'Etat.

DEMANDE POUR LA STRUCTURE SUIVANTE

Crèche :

UAPE :

Ecole :

COORDONNEES DES PARENTES

(toutes les données sont obligatoires !)

Nom - Prénom du père :

Profession :

Employeur :

No de portable :

E-mail :

Nom - Prénom de la mère :

Profession :

Employeur :

No de portable :

E-mail :

COORDONNEES DE L'ENFANT

Nom Prénom :

Date de naissance :

JUSTIFICATION DE GARDE EXCEPTIONNELLE

(description précise)

PRECISEZ LE(S) JOUR(S) NECESSAIRE(S) AVEC HORAIRES

Jour semaine	Matin	Repas midi	Après-midi	Horaire - de :	Horaire - à :
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	:	:
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	:	:
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	:	:
Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	:	:
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	:	:

Précision du Conseil d'Etat à propos de la décision du 13 mars 2020 :

Afin que les services vitaux et en charge de la gestion de cette crise puissent continuer à fonctionner, les écoles de la scolarité obligatoire et les crèches / UAPE sont autorisées à accueillir les enfants dont les deux parents sont actifs dans les domaines professionnels suivants, indispensables à la gestion de la crise :

- personnel de la santé selon la liste suivante :
médecins, employés des hôpitaux, employés des EMS, des CMS, des OSAD, infirmières indépendantes, employés de l'OCVS et des services de sauvetage
- des instituts spécialisés, des foyers d'éducation spécialisée
- les hébergements collectifs du domaine de l'asile
- personnel de la sécurité (police, pompiers, armée, PCi, prisons, ambulanciers)
- personnel en charge du service d'accueil à l'école ou en crèche / UAPE
- personnel en charge des tâches régaliennes indispensables

INFORMATION – RETOUR ET VALIDATION DE LA DEMANDE

Formulaire à retourner par email à direction@cn-leytron.ch ou déposé dans la boîte aux lettres de la commune, avant ce dimanche 15 mars, 17:00.

Passé ce délai, aucune prise en charge ne pourra être planifiée.

La décision de garde particulière vous sera communiquée personnellement dans les plus brefs délais.

Lieu et date :

Signature :

Administration communale
Place de la maison de commune
CP 63
1912 Leytron